

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

Séance # 03-2016

À une session régulière du conseil municipal de Plaisance tenue le lundi 7 mars 2016 à 19H00, à la Place des Aînés de Plaisance, sous la présidence de Madame Paulette Lalande, Maire.

Sont présents:

M. Thierry Dansereau, conseiller	siège #1
M. Daniel Séguin, conseiller	siège #2
M. Nil Béland, conseiller	siège #3
M. Luc Galarneau, conseiller	siège #4
M. Christian Pilon, conseiller	siège #5
M. Raymond Ménard, conseiller	siège #6

Le Directeur général/Secrétaire-trésorier, Monsieur Paul St-Louis est aussi présent.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, constate qu'il y a quorum et déclare la session ouverte.

03-049-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et modifié.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-050-16 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LE 1^{ER} FÉVRIER 2016 (#02-2016)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE les procès-verbaux des sessions tenues le 1^{er} février 2016 (#02-2016) soient adoptés tel que présentés.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SUIVI DES SESSIONS PRÉCÉDENTES

Aucune question.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-051-16 ADOPTION DES COMPTES (CHÈQUES #201600082
À #201600161)

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE les comptes payés par les chèques #201600082 à #201600161 pour montant de **139 388.35 \$** soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Plaisance (compte #500156).

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

Engagements de crédit

Conformément aux dispositions du règlement #374-07, le Directeur général/Secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Paul St-Louis
Directeur général/Secrétaire-trésorier

CORRESPONDANCE

Ristourne MMQ 2015
ADMQ - Membres en direct - Mars 2016

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

19h05
6 personnes sont présentes.

DÉPÔT DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS DE FÉVRIER 2016

03-052-16 ANALYSE DES RAPPORTS DE TEMPS DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX (PAI#03-16 À
PAI#04-16)

Il est proposé par M. Nil Béland

QUE ce conseil ratifie les rapports Pai#03-16 à Pai#04-16 couvrant la période du 17 janvier au 13 février 2016. Les salaires bruts versés pour la même période sont évalués à **19 493.20\$**.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

COMPTE-RENDU DES RAPPORTS ADMINISTRATIFS
DE JANVIER 2016

- Rapports mensuels de l'inspecteur en bâtiment
- Rapports mensuels de la consommation d'eau
- Rapport mensuel de la collecte des ordures et du recyclage
- Rapport mensuel du Directeur du service des incendies
- Rapport de l'animateur en loisirs

RAPPORT DES COMITÉS

A) GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

03-053-16 FRAIS DE DÉPLACEMENTS ET DE REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil autorise le paiement pour les frais de déplacements et de représentations suivants :

Mme. Sarah Lalande Dansereau, Urba 127,29\$

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-054-16 PERCEPTION DE TAXES - OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT que le cabinet Lapointe Beaulieu Avocats possède une grande expertise en matière de perception des taxes municipales;

CONSIDÉRANT que la vente d'immeuble pour défaut de paiements de taxes peut s'avérer très onéreuse;

En conséquence

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil retienne les services du cabinet Lapointe Beaulieu Avocats pour effectuer la perception des taxes par voie civile;

QUE le taux applicable sera de 15% des montants perçues.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-055-16 FINANCEMENT PAR BILLETS/ADJUDICATION

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE la Municipalité de Plaisance accepte l’offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 900 100 \$ effectué en vertu des règlements d’emprunt numéros 359-06, 393-10, 390-10, 417-15 et 418-15. Ce billet est émis au prix de 98,657\$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

63 300 \$	1,65 %	15 mars 2017
65 100 \$	1,85 %	15 mars 2018
66 900 \$	2,05 %	15 mars 2019
69 000 \$	2,20 %	15 mars 2020
635 800 \$	2,35 %	15 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l’ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l’adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l’unanimité.

03-056-16 FINANCEMENT PAR BILLETS

CONSIDÉRANT que, conformément au(x) règlement(s) d’emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Municipalité de Plaisance souhaite emprunter par billet un montant total de 900 100 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
359-06	26 700 \$
393-10	111 700 \$
390-10	141 600 \$
390-10	226 200 \$
417-15	270 000 \$
418-15	123 900 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-056-16 FINANCEMENT PAR BILLETS (SUITE)

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU' un emprunt par billet au montant de 900 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 359-06, 393-10, 390-10, 417-15 et 418-15 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire trésorier;

QUE les billets soient datés du 15 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	63 300 \$
2018	65 100 \$
2019	66 900 \$
2020	69 000 \$
2021	71 000 \$ (à payer en 2021)
2021	564 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Plaisance émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016), en ce qui a trait aux amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 359-06, 393-10, 390-10, 417-15 et 418-15, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-057-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ FESTIVAL
COUNTRY 2016

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2016;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-057-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE/ FESTIVAL
COUNTRY 2016 (SUITE)

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE ce conseil autorise le paiement de 9 500\$ pour le compte du Festival country de Plaisance dans le cadre de l'organisation dudit festival 2016.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-058-15 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS
MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2016 DU 15 AU 17
JUIN 2016 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT les discussions au budget 2016;

Il est proposé par M. Luc Galarneau

QUE ce conseil autorise l'inscription du Directeur général ainsi que de la Secrétaire-trésorière adjointe au congrès des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 15 au 17 juin 2016 à Québec pour la somme de 503\$ + taxes chacun;

ATTENDU que les frais de déplacements et de représentations seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

B) SÉCURITÉ PUBLIQUE ET HYGIÈNE DU MILIEU

03-059-16 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 EN
SÉCURITÉ INCENDIE DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel 2015 du service de sécurité incendie, préparé par Éric Clément, directeur du service;

CONSIDÉRANT que l'approbation dudit bilan est essentiel pour maintenir et soutenir les démarches entreprises dans le cadre du schéma de couverture de risques à incendie de la municipalité;

Pour ces raisons,

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-059-16 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2015 EN
SÉCURITÉ INCENDIE DE PLAISANCE (SUITE)

QUE ce conseil entérine ledit bilan 2015 mentionné dans le préambule et demande au Directeur général de faire parvenir une copie dudit bilan ainsi qu'une copie de la présente résolution à la personne-ressource de la MRC de Papineau responsable en matière de sécurité incendie.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-060-16 NOMINATION AU TITRE DE LIEUTENANT DU
SERVICE INCENDIE/PATRICK LAVIGNE

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement numéro 348-04 qui est entré en vigueur le 4 octobre 2004 concernant l'établissement du service incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service des incendies, M. Éric Clément;

Il est proposé par M. Raymond Ménard

QUE Monsieur Patrick Lavigne, pompier volontaire à Plaisance soit nommé à titre de lieutenant au sein du service incendie. Il s'occupera du volet formation pour les pompiers qui débiteront le programme de Pompier 1 ainsi que de la formation continue.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-061-16 DÉMISSION ET/OU DÉMÉNAGEMENT/POMPIERS

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

QUE ce conseil accepte la démission de Monsieur Stéphane Lefebvre ainsi que Monsieur Vincent St-Onge en tant que pompiers à temps partiel;

QUE ce conseil remercie ces pompiers pour les services rendus aux gens de la communauté.

ET

QUE ce conseil demande au Directeur général de présenter une lettre de remerciements à Monsieur Stéphane Lefebvre pour ses 15 ans de services.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-061-16 DÉMISSION ET/OU DÉMÉNAGEMENT/POMPIERS
(SUITE)

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

03-062-16 EMBAUCHE D'UNE APPRENTI-POMPIÈRE/SAMANTHA
NADON-DESJARDINS

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions du règlement numéro 348-04 qui est entré en vigueur le 4 octobre 2004 concernant l'établissement du service incendie;

CONSIDÉRANT les recommandations du Directeur du service des incendies, M. Éric Clément;

Il est proposé par M. Christian Pilon

QUE Madame Samantha Nadon-Desjardins soit embauchée comme apprenti-pompier au sein du service incendie pour une durée de deux (2) ans.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

C) URBANISME, TOURISME, MISE EN VALEUR ET
RESTAURATION

03-063-16 RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME (CCU) DU 9 FÉVRIER 2016

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal du CCU en date du 9 février 2016 ;

Il est proposé par M. Daniel Séguin

QUE ce conseil entérine les résolutions #16-01-01 à #16-01-03 et les recommandations apportées.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROTECTION DES RIVES, DU
LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05

M. Nil Béland, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement URB 16-05-31 concernant la modification des dispositions sur la protection des rives du littoral et des plaines inondables.

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

D) LOISIRS ET CULTURE

ASSOCIATION DES LOISIRS DE PLAISANCE INC./
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ET ÉTATS FINANCIERS

Documents déposés aux membres du conseil pour analyse.

03-064-16 APPUI PATRIMOINE ET CHUTE DE PLAISANCE/
COUPURE DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇU DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications, pour l'exercice 2015-2016, a retranché une vingtaine de centres d'interprétation du patrimoine du Programme d'aide financière aux institutions muséales sur le territoire du Québec tout en maintenant leur financement pour le même exercice financier, ce sur une base temporaire;

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 février 2016 ledit ministère n'a encore pris aucune décision relative au financement de ces centres d'interprétation du patrimoine pour l'exercice 2016-2017, qui correspond à l'exercice financier en cours de plusieurs des dits centres d'interprétation et qu'aucun statut n'a encore été officialisé pour ces centres;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-064-16 APPUI PATRIMOINE ET CHUTE DE PLAISANCE/
COUPURE DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇU DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS (SUITE)

CONSIDÉRANT que si un financement devait être accordé pour l'exercice 2016-2017, il semblerait que le premier versement arriverait aussi tard que celui versé l'an dernier et exigerait que les centres d'interprétation du patrimoine recourent lourdement à leurs marges de crédit respectives et paient des frais bancaires beaucoup plus élevés à même des budgets qui sont normalement déjà extrêmement serrés;

CONSIDÉRANT que dans la seule région de l'Outaouais, l'existence de deux centres d'interprétation du patrimoine – Patrimoine et Chutes de Plaisance (Corporation North Nation Mills inc.) et Centre d'interprétation de l'historique de la protection de la forêt contre le feu – Château Logue de Maniwaki – est mise en péril par la décision de les retrancher du Programme d'aide financière aux institutions muséales et par l'incertitude qui perdure quant à leur financement pour les exercices 2016-2017 et suivants;

CONSIDÉRANT que ces deux centres d'interprétation du patrimoine existent depuis plusieurs années et sont des institutions culturelles et patrimoniales d'une grande importance pour leurs petites communautés rurales respectives (Plaisance et Maniwaki) et pour leurs MRC respectives (MRC de Papineau et MRC de La Vallée-de-la-Gatineau); entre autres, le Centre d'interprétation du patrimoine de Plaisance fait partie des lieux inscrits dans le projet de route touristique signalisée Les Chemin d'eau de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT que ces deux centres d'interprétation du patrimoine sont des lieux qui mettent en valeur de façon incomparable l'histoire et le patrimoine distincts de la vaste région de l'Outaouais auprès de la population locale et régionale ainsi que des visiteurs québécois, canadiens et étrangers;

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-064-16 APPUI PATRIMOINE ET CHUTE DE PLAISANCE/
COUPURE DE L'AIDE FINANCIÈRE REÇU DU
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES
COMMUNICATIONS (SUITE)

CONSIDÉRANT que ces deux centres d'interprétation du patrimoine sont des sources d'emplois permanents et saisonniers et de retombées économiques importantes dans leur milieu;

Il est unanimement proposé

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si elle y était au long reproduite;

QUE ce conseil appui la demande de Patrimoine et Chutes de Plaisance (Corporation North Nation Mills inc.) et d'intercéder auprès du député de Papineau, de la députée de Gatineau et ministre de la Justice et ministre responsable de la région de l'Outaouais, du premier ministre et du ministre de la Culture et des Communications pour qu'ils répondent positivement à la présente demande.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

E) TRANSPORT ET VOIRIE

F) QUESTION FAMILIALE

NOUVEAUX ITEMS

M.R.C. DE PAPINEAU

Les procès-verbaux sont disponibles sur internet

PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

20h10

6 personnes sont présentes.

03-065-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H50

Il est proposé par M. Thierry Dansereau

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
COMTÉ DE PAPINEAU

03-065-16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE 20H50 (SUITE)

QUE la séance soit et est levée.

NOTE : Mme Paulette Lalande, Maire, demande si
 l'adoption de cette résolution est
 unanime.

Adoptée à l'unanimité.

_____ (signé) _____
Paulette Lalande
Maire

_____ (signé) _____
Paul St-Louis
Directeur-général/
Secrétaire-trésorier